

PROCÈS VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 11 juillet 2022, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 18 juillet 2022 à 20 h 00, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, M. BON-BÉTEND Yves, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M. EDERLE Philippe, M.RAGOBERT Fabrice, Mme LUTGEN Maryline.

Absents excusés : S.VIGNOL (pouvoir à Y. BON-BETEND), R.LÉCOLLE (pouvoir à E.CHAPILLON), .

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe EDERLE

ORDRE DU JOUR

- ❖ Convention avec la Résidence Mémoires de Bourgogne.
- ❖ Bail dépôt de pain
- ❖ Décisions du Maire.
- ❖ Affaires diverses.
- ❖ Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

CM-2022/25 - PLAN CANICULE – CONVENTION COMMUNE / MAISON DE RETRAITE

Comme les années précédentes, la direction de la résidence « Mémoires de Bourgogne » propose d'accueillir, en cas de déclenchement du « Plan Canicule », jusqu'à 5 personnes âgées vulnérables dans une salle rafraîchie les après-midis de 15 à 17 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée par la direction de la maison de retraite « Mémoires de Bourgogne »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui règle les modalités du partenariat avec la commune.

CM-2022/26 - DEPOT DE PAIN – BAIL COMMERCIAL AU 1^{ER} AOUT 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un prêt à usage, d'une durée d'un an, a été conclu avec la SARL THIERRY - ROLLINAT, représentée par Monsieur ROLLINAT, boulanger à SAINT-GEORGES-S/BAULCHE, à compter du 1^{er} août 2021, portant sur le local situé rue des Ecoles.

Le délai arrivant à terme au 31 juillet 2022, et considérant que la fréquentation du dépôt de pain est satisfaisante, Monsieur ROLLINAT a exprimé le souhait de conclure un bail commercial. Le loyer mensuel pour cette surface de 27,5 m² serait de 280,00 €.

La révision du loyer sera basée annuellement sur l'indice des loyers commerciaux.

Le bail commercial serait consenti pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} août 2022 pour se terminer le 31 juillet 2031, avec faculté pour le locataire de donner congé à l'expiration de chaque période triennale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de louer le local situé rue des Ecoles à compter du 1^{er} août 2022 à la SARL THIERRY - ROLLINAT et de fixer à 280,00 € le loyer mensuel à compter du 1^{er} août 2022,
- **DIT** que l'indexation annuelle du loyer se fera sur l'indice des loyers commerciaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial d'une durée de neuf ans et tout document nécessaire à son application,
- **PRECISE** que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

Décision 2022/07 du 09/06/2022: Emprunt 600 000 € - 15 ans – taux: 1,39 % - déblocage en une seule fois – *intérêts 63 592,50 €* - frais de dossier:600 €.

Décision 2022/08 du 14/06/2022: Att° marché fourniture et pose city stade à AGORESPACE – 45 065 € HT.

Décision 2022/09 du 14/06/2022: Att° marché fourniture aire de jeux – zone petits à AJ3M – 28 069 € HT.

Décision 2022/10 du 14/06/2022: Att° marché fourniture aire de jeux – zone grands à AJ3M – 42 662,40 € HT.

Décision 2022/11 du 27/06/2022: Avenant contrat API Restauration – prix du repas à partir du 01/09 passe à 2,84 € HT (était à 2,78 € HT).

AFFAIRES DIVERSES

- Démission conseillère municipale: Le conseil municipal compte dorénavant 14 membres. En effet, Madame Véronique AJALBERT a quitté la région et a donné sa démission à compter du 22 juin 2022.

- Inauguration du centre bourg : La manifestation aura lieu comme prévu le 17 septembre prochain. La photo de la décennie sera faite à cette occasion. L'organisation est en cours avec un planning des préparatifs établi et le choix du photographe sera très prochainement défini.

- Ramassage des ordures ménagères: Le mouvement de grève des éboueurs de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois semble amené à perdurer dans les jours qui viennent. Les informations communiquées en temps réel à la population sont les mêmes que celles qui sont connues en mairie.

- Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales: Une liste des délibérations et du résultat des votes sera publiée sur le site internet de la Commune et affichée à la porte de la mairie dans les huit jours suivant la réunion de conseil municipal. Le procès-verbal, quant à lui, ne pourra être publié sur le site internet qu'après approbation du conseil municipal, soit après la séance suivante.

- Façade de la mairie: Une réflexion est en cours pour savoir si les volets seront de nouveau posés ou pas. Dans l'affirmative, un nouveau coloris sera certainement privilégié.

QUESTIONS DIVERSES

S.PRÉAU : Dresse un bilan positif des festivités du 13 juillet. La population a donné un retour satisfait avec une bonne ambiance qui était au rendez-vous ainsi qu'un feu d'artifice réussi. De vifs remerciements sont adressés à tous ceux qui ont participé à l'organisation et au déroulement de l'évènement.

E.CHAPILLON: Informe que les marchés du mois d'août seront maintenus puisque la majorité des exposants y est favorable.

F.RAGOBERT: Demande si un miroir peut être installé en face de la sortie du parking du cimetière afin d'améliorer la visibilité des automobilistes.

Y. BON-BÉTEND: Remarque que l'installation d'un panneau à messages variables à un endroit stratégique pourrait s'avérer utile. Monsieur le Maire répond que l'intérêt d'un tel dispositif est plus marquant dans des collectivités de taille plus importante, d'autant plus que la Commune utilise maintenant l'application PANNEAUPOCKET et alimente le site internet de toutes les informations importantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30.